

CALENDRIER

Du 07 avril au 30 avril 2022

Si tu es candidat : tu dois remplir une déclaration de candidature et la rendre à la Mairie avec la fiche d'autorisation de tes parents. Les candidats doivent ensuite réaliser une affiche qui les présente. L'affiche est au format A4 ou A3.

Du 02 mai au 06 mai 2022

Campagne officielle : les documents préparés par les candidats sont affichés sur des panneaux à l'école élémentaire et à la Mairie.

Le 06 mai 2022 – 18h00

Réunion publique : les candidats présenteront leur programme à l'Espace Simiane en Mairie.

Le samedi 07 mai 2022

Élection : Le vote aura lieu le matin dès 9h00 à la Mairie. Clôture des votes à 12h00. Le **DÉPOUILLEMENT*** des bulletins de vote aura lieu à la suite. Les résultats seront proclamés par le Maire ou son représentant.

Le premier Conseil Municipal de la Jeunesse se réunira suite à la publication des résultats.

LEXIQUE

* **MANDAT** : fonction dans le cadre de Conseiller Municipal des jeunes.

* **CAMPAGNE ÉLECTORALE** : période pendant laquelle les candidats présentent leurs idées pour obtenir les voix des électeurs.

* **PROGRAMME ÉLECTORAL** : déclaration publique du programme des candidats.

* **BULLETIN DE VOTE** : Bout de papier dont on se sert pour enregistrer notre choix de vote.

* **ISOLOIR** : endroit qui permet de voter à « bulletin secret », c'est-à-dire sans que personne ne puisse voir quel(s) candidat(s) on a choisi.

* **URNE ÉLECTORALE** : boîte dans laquelle on glisse les enveloppes contenant les bulletins de vote. Elle est fermée à clé. Elle ne peut pas être ouverte avant le dépouillement.

* **LISTE ÉLECTORALE** : liste comportant les noms des personnes autorisées à voter.

* **DÉPOUILLEMENT** : moment où l'on ouvre les bulletins de vote pour connaître le résultat obtenu par chaque candidat.



Conseil Municipal de la Jeunesse

Initier les enfants et les adolescents à la vie locale, mettre en avant leurs idées, leurs attentes, leurs projets pour notre village.

Le Conseil Municipal de la Jeunesse de la Commune de Gordes, pour l'année 2022-2024, sera composé d'enfants de 9 à 18 ans.

COMMENT DEVENIR CONSEILLER ?

L'élection du premier Conseil Municipal de la Jeunesse de Gordes aura lieu le :

samedi 07 mai 2022 (9h à 12h).

Les jeunes élus auront un **MANDAT*** de deux ans.

TU ES CANDIDAT ?

Pour te présenter, il suffit d'habiter à Gordes et d'avoir entre 9 et 18 ans.

Ton professeur ou un agent administratif de la Mairie pourra te remettre une déclaration de candidature, tu devras aussi demander une autorisation signée à tes parents.

Chaque candidat réalise une **CAMPAGNE ÉLECTORALE*** et rédige un **PROGRAMME ÉLECTORAL***.

Il ne te restera plus qu'à te faire élire par les camarades Gordiens !



QUEL EST LE RÔLE DU CONSEILLER ?

Le conseiller municipal de la jeunesse (CMJ) est le « porte-parole » de tous les jeunes Gordiens.

Il doit être à l'écoute des idées des jeunes de la Commune, récolter des informations concernant leurs attentes et leurs besoins, transmettre au Maire et au Conseil Municipal leurs propositions.

Il peut être consulté par Monsieur le Maire sur tout projet municipal.

Le CMJ travaille sur la réalisation d'un ou plusieurs projets retenus en début de mandat.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

QUE SE PASSERA-T-IL SI TU ES CHOISI ?

- Toi et tes camarades travaillerez en groupe sur les projets qui vous intéressent. Ne t'inquiète pas, des adultes seront à tes côtés pour t'aider et t'accompagner !

- Le Conseil Municipal de la Jeunesse se réunira au moins 3 fois par an.

- Un compte-rendu sera rédigé après chacune de vos réunions.

COMMENT SE DÉROULE LE VOTE ?

Les enfants et adolescents de 9 à 18 ans habitant la commune de Gordes peuvent voter.



LE JOUR DE L'ÉLECTION

1. Dans le bureau de vote qui sera installé dans la Mairie, tu prends un **BULLETIN DE VOTE*** et une enveloppe.

2. Dans l'**ISOLOIR***, tu coches les cases qui se trouvent à côté du nom de tes deux candidats préférés.

Attention : 2 au maximum.

Après avoir rempli ton bulletin de vote, tu le glisses dans ton enveloppe et tu peux sortir de l'isoloir.

3. Tu glisses ton enveloppe dans l'**URNE ELECTORALE***.

4. Tu signes la **LISTE ÉLECTORALE***.